

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **19 décembre 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 45

Nombre de conseillers absents à la séance : 5

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 18

Nombre de conseillers suppléés : 1

### **ETAIENT PRÉSENTS :**

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Marie-Britte CROZAT, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Nadine BRUEL, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Philippe FABRE, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GOBARGE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Julien VIDALINC, Véronique VISY

### **ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Elisa BASTIDE (représentée par Philippe MARIOU), Patricia BENITO (représentée par Michel BAISSAC), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Michel COSNIER (représenté par Jean-Louis PRAX), Géraud DELPUECH (représenté par Jean-Paul NICOLAS), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Jean-Luc DONEYS (représenté par Maryline MONTEILLET), Louis ESTEVES (représenté par Jean-Luc LENTIER), Dominique FABREGUES (représenté par Bernadette GINEZ), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Mireille LABORIE (représentée par Christian FRICOT), Evelyne LADRAS (représentée par Christian POULHES), Sylvie LACHAIZE (représentée par Jamal BELAIDI), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Maxime MURATET (représenté par Bernard BERTHELIER), Valérie RUEDA (représentée par Pierre MATHONIER), Frédéric SERAGER (représenté par Magali MAUREL)

### **ETAIENT ABSENT(E)S :**

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Stéphanie DELORME, Chloé MOLES, Jean-Louis VIDAL

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2024\_172 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR / CONVENTION 2024-2026 DE PARTENARIAT ET ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION À INITIATIVE CANTAL** **Rapporteur : Madame Isabelle LANTUEJOUL**

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA), dans le cadre de sa compétence économique, souhaite conforter l'accompagnement des porteurs de projet en phase de création, de reprise ou de premier développement de leur entreprise.

Soucieuse de rechercher et favoriser les conditions de réussite des porteurs de projet, la CABA souhaite consolider ses relations de partenariat, initiées en 2019, avec la plateforme Initiative Cantal et développer son ancrage local.

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre de l'intervention d'Initiative Cantal au réseau Initiative France sur le territoire de la Collectivité.

Initiative Cantal permet l'accès aux prêts bancaires aux porteurs de projet et entrepreneurs en attribuant, entre autres, des prêts d'honneur destinés à conforter leurs apports personnels. Elle les accompagne ensuite pendant les trois premières années.

Les entreprises accompagnées sont de très petites entreprises (TPE), dont le nombre de salariés au démarrage est compris entre 0 et 5. Pour la reprise des Petites et Moyennes Entreprises (PME), Initiative Cantal conforte son accompagnement avec la plateforme Initiative Auvergne Innovation et Transmission (IAIT) où les prêts d'honneur peuvent atteindre jusqu'à 50 000 €.

Le partenariat entre la CABA et Initiative Cantal porte sur les années 2024 à 2026 avec une subvention annuelle de 8 000 € en 2024 puis de 9 000 € en 2025 et 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

N'ayant pas pris part au vote :

Monsieur BERTHELIER

- de valider les termes de la convention de partenariat et attributive de subvention, à conclure avec Initiative Cantal pour la période 2024-2026, dont le projet est joint en annexe ;

- d'autoriser Monsieur le Premier Vice-Président à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.